



Association A SENTINELLA
Bottacina
20129 BASTELICACCIA

Mesdames les conseillères territoriales,
Messieurs les conseillers territoriaux
de l'Assemblée de Corse

Mesdames, Messieurs,

En 2005 l'Assemblée de Corse votait un plan énergétique pour la Corse dans lequel figurait une centrale à fioul lourd à moteurs propres convertibles au gaz et, aujourd'hui, les quatre réunions de consultation du public concernant la future centrale du Ricanto qui viennent de se tenir à Ajaccio font état d'une centrale au gaz naturel, sans gaz, et qui fonctionnera soit au fioul léger soit au biodiesel.

En effet, les responsables de l'Etat, au terme d'explications fumeuses, n'ont pu véritablement nous convaincre de la future desserte de la Corse en gaz naturel et les responsables d'EDF qui présentent le fioul léger et le biodiesel comme carburant de secours expliquaient que, si le gaz n'était pas présent au moment du démarrage de la centrale en 2026, le carburant de secours deviendrait carburant principal. Le seul argument qui est avancé par EDF pour minimiser est de comparer la pollution du fioul lourd avec la future pollution au fuel léger ou biodiesel, qui serait selon eux moindre. En fait, la pollution du fioul léger est décrite par tous les rapports scientifiques comme cancérigène et conduit par exemple la maire de Paris à interdire la circulation des véhicules diesel dans la capitale à partir de 2024 et par ailleurs le plan climat prévoit la fin de la commercialisation des véhicules thermiques d'ici à 2040.

Il est important de rappeler que L'OMS a changé le classement du fioul. Le diesel est passé de "substance probablement cancérogène" à "substance cancérogène, groupe 1", à l'origine de nombreux cancers, notamment du poumon et de la vessie, d'après les conclusions d'un groupe de travail du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), l'organisme de l'OMS.

Cette classification avait été précédée en France d'une première alerte de la part de Bruno Guibeaud, président d'Europe Qualité Expertise (EQE), qui dénonçait dans *Le Parisien*, article du 5 juin 2012, il ya déjà 9 ans, une "bombe à retardement" en matière de santé publique, comparable au scandale de l'amiante.

Par ailleurs, lorsqu'il s'est agi d'augmenter la taxe sur les carburants, de nombreux ministres d'alors se sont succédés dans les médias pour justifier cette augmentation par la dangerosité des émissions des moteurs diesel.

De plus, si la centrale du Ricanto produit de l'électricité en brûlant du fioul léger ou du biodiesel, le fait de connecter les bateaux pour éviter la pollution dans les ports lorsqu'ils sont à l'arrêt ne servira à rien puisqu'il s'agira simplement de différer la pollution de quelques centaines de mètres. Il en sera de même pour les véhicules électriques qui, en se rechargeant sur une électricité produite par cette future centrale à base de fioul ou de biodiesel, deviendraient alors en réalité des véhicules diesel.

De ce fait, faire fonctionner au fioul léger ou au bio carburant la centrale du Ricanto avec les conséquences sanitaires catastrophiques qui sont aujourd'hui officielles, relèverait de la mise en danger de la vie d'autrui d'où la nécessité que cette centrale fonctionne au gaz naturel.

Concernant le soi-disant bio carburant à base de colza qui n'a rien de bio il faut savoir que des rapports sérieux précisent que les émissions des polluants nocifs pour la santé sont les mêmes que ceux émis par le fioul léger.

- le rapport Vanhemelrijk déjà en 1997 a réalisé des tests d'émissions qui démontrent une augmentation des rejets de monoxyde de carbone lors de l'utilisation d'huile de colza.

- l'étude de Joye note également une augmentation des émissions pour l'huile de colza en comparaison au gasoil.

- le laboratoire allemand ASG analytik signale également une augmentation des émissions de NOx lorsque l'huile de colza est utilisée et précise que les émissions de microparticules et d'hydrocarbure imbrulées sont similaires à celles du diesel.

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, vous allez vous prononcer sur la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour la Corse, imposez le gaz naturel et imposez à l'Etat dans vos délibérations de respecter ses engagements avec des actes et non par de vaines promesses.

Veillez agréer, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, l'expression de notre respectueuse considération.

Le 28 avril 2021

Le président

Dominique LANFRANCHI